

ANNEXE—Fin

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES (Suite)		
	TRANSPORTS		
	Administration de la voie maritime du Saint-Laurent		
L47d	Autorisation, sur demande approuvée par le ministre des Transports, faite par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent au ministre des Finances, a) de convertir au 1 ^{er} janvier 1965 le montant de \$21,800,000 que l'Administration doit à Sa Majesté, à un prêt sans intérêt payable selon les modalités et conditions que pourra déterminer le ministre des Finances, ce qui représente le principal dû à Sa Majesté au 1 ^{er} janvier 1965, à l'égard de certains prêts accordés par le ministre des Finances à l'Administration conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et b) de consentir à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent un prêt de \$13,200,000 sous réserve des modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil.....	13,200,000	100,200,002
			345,781,048